

## **Motion 2727**

### **pour des conditions salariales et de travail dignes à Swissport**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les conflits répétés au cours des dernières années entre la direction et les employé-es de Swissport sur le site aéroportuaire de Genève relativement à la renégociation de la convention collective de travail (CCT) ;
- l'échec des négociations entamées en 2018 pour le renouvellement dès octobre 2020 de ladite CCT, aboutissant à un vide conventionnel depuis lors ;
- l'envoi par la direction, au début du mois de janvier 2021, de nouveaux contrats de travail aux employé-es du site genevois, prévoyant une dégradation généralisée et substantielle des conditions salariales et de travail (les baisses de salaires prévues allant dans certains cas jusqu'à -25% ou -1200 francs par mois) ;
- le fait que le procédé s'apparente à une notification de congé-modification, un délai au 28 janvier 2021 ayant été donné aux employé-es pour signer ces nouveaux contrats, faute de quoi les relations de travail avec les intéressé-es ne seront pas reconduites ;
- la tension qui s'est grandement accrue depuis entre les parties au conflit, comme le démontrent les mobilisations soutenues du personnel depuis le 12 janvier 2021, confirmant la rupture du dialogue social ;
- la recommandation de la Chambre des relations collectives du travail (CRCT), dans un avis rendu en octobre 2020 à la suite d'une saisine en décembre 2019, de conclure une nouvelle CCT et de négocier un plan social en anticipation des licenciements qui pourraient intervenir ensuite du ralentissement des activités en raison de la pandémie de Covid-19 ;
- le fait que Swissport a pu bénéficier, dès le début de la crise du secteur aérien en avril 2020, des mesures liées à la réduction de l'horaire de travail (RHT), permettant que les salaires d'environ 80% de ses employé-es en Suisse soient pris en charge par la Confédération depuis cette date ;
- le fait que Swissport est par ailleurs au bénéfice d'une concession de l'Etat de Genève et que, dès lors, ce dernier peut peser sur les choix de l'employeur d'imposer des conditions de travail inadaptées au coût de la vie à Genève ;

*Votée le 29 janvier 2021*

- l'intervention positive du Conseil d'Etat dans des conflits similaires, à plusieurs reprises par le passé, ayant permis d'aboutir à la signature de plusieurs CCT (par exemple dans le bâtiment en 2007) ;
- le relatif succès des négociations menées parallèlement par la direction de Swissport avec les employé-es et syndicats de Zurich, débouchant sur le maintien des CCT, de nouvelles conditions salariales et de travail nettement moins défavorables pour les travailleurs-euses du site zurichois, et ainsi acceptées par elles et eux ;
- la situation de crise économique et sociale aigüe qui sévit actuellement, précarisant un grand nombre de travailleurs et travailleuses et exposant les plus fragiles d'entre elles et eux au risque de basculer dans la pauvreté,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre ses démarches en vue de permettre la reprise du dialogue social et des négociations entre les employé-es, leurs représentant-es syndicaux et la direction de Swissport, en vue de la conclusion d'une Convention collective de travail entrant en vigueur au plus tard d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2021, soit le délai fixé par l'employeur lui-même à ses salarié-es pour l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de travail ;
- à exiger en conséquence l'abandon des nouveaux contrats valant congés-modifications, subsidiairement l'annulation du délai au 28 janvier 2021 donné aux employé-es pour signer lesdits contrats afin de permettre aux pourparlers d'être menés sans la menace des licenciements ;
- en cas de désaccord des parties au litige, à les enjoindre à se soumettre à l'arbitrage de la Chambre des relations collectives de travail ;
- en cas de refus de l'employeur de se soumettre à l'arbitrage, à dénoncer la concession ou, si impossible, à ne pas la reconduire à sa plus proche échéance et à attribuer le marché à une entreprise plus respectueuse du partenariat social et respectant des conditions de travail et de salaires en adéquation avec les coûts réels de la vie à Genève.